

# FAUNE

DE

**LA MOSELLE,**

OU

**MANUEL DE ZOOLOGIE,**

CONTENANT

**LA DESCRIPTION DES ANIMAUX LIBRES OU DOMESTIQUES  
OBSERVÉS DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE;**

Ouvrage rédigé d'après la Méthode de Cuvier,

*Par D.-S.-L. Fournel,*

Professeur d'Histoire naturelle et de Botanique de la ville de Metz, Membre titulaire  
de l'Académie royale de Metz, et de la Société d'Histoire naturelle du département.

*Nulla dies sine linea.*  
LINNÉ.

**I.<sup>re</sup> PARTIE.**

**MAMMIFÈRES, OISEAUX, REPTILES, POISSONS,  
ET MOLLUSQUES.**

**MEZZ.**

**VERRONNAIS, IMPRIMEUR-LIBRAIRE-ÉDITEUR,  
RUE DES JARDINS, N.° 14.**

**1856.**

202 - 99.

**III.<sup>e</sup> CLASSE DES ANIMAUX VERTÉBRÉS.**

---

**LES REPTILES.**

---

**A**NIMAUX vertébrés, ovipares, à peau nue ou couverte d'écailles, à sang rouge et froid, respirant par des poumons dont ils peuvent à volonté ralentir ou suspendre l'action; ayant une circulation pulmonaire incomplète, et un cœur à un seul ventricule. Les uns n'ont point de membres du tout, et ne se meuvent qu'en rampant; les autres ont des pieds si courts et tellement reployés contre le corps dans le sens perpendiculaire à l'épine, que leur ventre traîne à terre : de là la dénomination de reptiles.

---

## TABLEAU DE LA CLASSE DES REPTILES.

---

**I.<sup>er</sup> ORDRE.** Cœur à deux oreillettes ; corps porté sur quatre pieds et revêtu d'écailles . . . . . **SAURIENS.**

Famille unique : **LACERTIENS.**

**II.<sup>e</sup> ORDRE.** Cœur à deux oreillettes ; corps dépourvu de pieds et revêtu d'écailles. **OPHIDIENS.**

1.<sup>re</sup> Famille : **ANGUIS.**

2.<sup>e</sup> Famille : **SERPENTS** proprement dits.

**III.<sup>e</sup> ORDRE.** Cœur à une seule oreillette ; corps nu ; la plupart passent, avec l'âge, de la forme d'un poisson respirant par des branchies, à celle d'un quadrupède respirant par des poumons . . . . . **BATRACIENS.**

---

# TROISIÈME CLASSE.

## REPTILES.

### I.<sup>er</sup> ORDRE.

#### SAURIENS.

##### FAMILLE UNIQUE.

#### LACERTIENS.

Cette famille se distingue des Batraciens par une langue mince, extensible, et terminée en deux filets comme celle des couleuvres et des vipères, et par un corps alongé; tous les pieds munis de cinq doigts armés d'ongles, séparés, inégaux, surtout ceux de derrière; les écailles sont disposées autour de la queue et sous le ventre par bandes transversales et parallèles. Ce sont des animaux très-agiles.

LÉZARD : *Lacerta*. (Cuv.)

Fond du palais armé de deux rangées de dents; un collier sous le cou, formé par une rangée trans-

versale de larges écailles, séparées de celles du ventre par un espace où il n'y en a que de petites, comme sous la gorge; tout le dessus de la tête muni d'un bouclier osseux; queue au moins aussi longue que le corps; des écailles carénées, mais non imbriquées, sur le dos.

**LÉZARD DES SOUCHES** : *Lacerta stirpium*. (Daud.)

LE LÉZARD VERT ET BRUN DES SOUCHES. (Cuv.)

Museau court et obtus; tête couverte en dessus de onze plaques écailleuses, à quatre ou cinq angles; des plaques plus petites sur les joues et autour de la mâchoire; écailles de la nuque, du dos et du dessus des membres petites, hexagonales, arrondies, ou comme réticulées; sous chaque cuisse, une rangée de quatorze grains rudes, roussâtres et rapprochés; le dessus de la tête et le dos sont bruns; les flancs et le ventre d'un vert clair; les côtés d'un cendré bleuâtre et marqués de quelques points blanchâtres; sur chaque flanc, deux rangées longitudinales de taches noirâtres, marquées d'un point bleu et comme œillées; la queue est brune, avec toutes les écailles du dessous marquées d'un point noir; elle est cylindrique, verticillée ou annelée, pointue et un peu plus longue que le corps; l'anus est très-

fendu , et les ongles pointus. Taille de cinq à six pouces. Varie beaucoup dans la distribution des couleurs : ainsi l'on voit des individus dont le dos est d'un vert bleuâtre , avec des lignes blanches longitudinales et des taches noirâtres ; d'autres ont le dessous de la queue couleur de chair , les côtés du corps verts , tachés de noir , et une bande de taches brunes le long du dos et de la queue ; quelques-uns enfin ont le dos entièrement d'un roux brunâtre et sans taches , ou tout le dessous du corps et les flancs pointillés de noir.

Il se nourrit de moucheron , de fourmis et d'autres petits insectes ; il vit constamment avec sa femelle. Les œufs ont une enveloppe peu dure ; ils sont petits , éclosent au soleil , et les jeunes en sortent sous la forme qu'ils doivent conserver toute leur vie.

Ce Lézard est commun dans les haies , les bois , sur les fortifications ou remparts de la ville de Metz. Pendant les jours les plus chauds du printemps , on le voit se promener au soleil ; l'hiver , il ne quitte pas sa retraite.

**LÉZARD DES SABLES** : *Lacerta arenicola*. (Daud.)

**LE LÉZARD GRIS DES SABLES**. (Cuv.)

Tête en pyramide à quatre faces régulières ; quinze grains poreux sous chaque cuisse ; queue toujours plus longue que le reste du corps ; teinte générale d'un gris jaunâtre uniforme , plus pâle et sans taches sous la tête ; le corps et la

queue plus foncés et brunâtres en dessus, avec une double rangée longitudinale de petites taches brunes bordées de blanc jaunâtre sur le dos et la base de la queue, et une rangée de points blanchâtres sur chaque flanc. Taille de six à sept pouces.

Ce Léopard se nourrit principalement de fourmis. Il est sauvage, très-vif, très-alerte; le moindre bruit l'épouvante. La femelle pond jusqu'à seize œufs dans un trou particulier; il n'habite point avec elle. On le trouve dans les bois, dans des trous assez profonds qu'il se creuse dans le sable. Selon Cuvier, ce n'est qu'une variété du précédent.

#### LÉZARD GRIS : *Lacerta agilis*. (Daud.)

#### LE LÉZARD GRIS DES MURAILLES. (Cuv.)

Tête triangulaire, déprimée; museau obtus; mâchoires armées de petites dents fines, un peu crochues et tournées vers le gosier; cou presque aussi gros que le corps, et, de même que celui-ci, aplati sur ses quatre côtés; queue cylindrique, verticillée, prolongée en pointe, et un peu plus longue que le reste de l'animal; écailles de la partie supérieure et des flancs très-petites, hexagonales, non imbriquées et cannelées; dix-sept tubercules poreux sous chaque cuisse; ongles recourbés; six rangs de plaques sous le ventre; le

dessus de la tête est d'un gris cendré, ainsi que le dos qui est régulièrement marqué de points et de traits brunâtres; une large bande brune sur les flancs, formée de traits réticulés, et finement dentelée sur ses bords qui sont blanchâtres; le ventre et le dessous de la queue sont d'un blanc luisant verdâtre, parfois piqueté de noir. Taille de cinq à six pouces.

Il a les mœurs des précédents, vit par paires, et s'accouple dès les premiers jours du printemps. Ses œufs sont arrondis, du diamètre de trois à quatre lignes, et recouverts d'une enveloppe calcaire.

Il n'est personne qui ne connaisse ce petit animal si innocent, et si commun dans les jardins, aux murs desquels il grimpe avec beaucoup d'agilité.



## II.<sup>e</sup> ORDRE.

### OPHIDIENS.

#### PREMIÈRE FAMILLE.

### ANGUIS.

Cette famille diffère des Serpents véritables par sa tête osseuse, une langue non extensible. L'œil est muni de trois paupières, et le corps entouré d'écailles imbriquées, sans pli sur le côté.

ORVET : *Anguis*. (Cuv.)

Tympan caché sous la peau ; dents maxillaires comprimées et crochues ; point de dents au palais. Corps cylindrique , très-allongé ; queue conique , arrondie , non distincte ; bouche peu fendue.

ORVET COMMUN : *Anguis fragilis*. (Lin.)

LE BORŒNE (à Metz).

*Anguis erix*. (Lin.) — Les jeunes.

*Anguis clivicus*. (Daud.) — Les vieux.

Museau obtus ; langue courte et comme échan-crée en croissant ; dents petites , aiguës , courbées en arrière ; yeux latéraux ; tête couverte de plaques rhomboïdales et petites , courte , amincie en avant , un peu plus étroite que le corps ; celui-ci est long , mince , presque d'égale grosseur , revêtu partout d'écaillés très-lisses , très-petites , arrondies , luisantes , d'un jaune argenté en dessus , noirâtre et de la teinte de l'acier poli en dessous. Jeune , l'animal a le long du dos trois filets noirs qui s'effacent peu à peu avec l'âge. Taille de huit à dix-huit pouces.

Il vit de lombrics , d'insectes , de larves , de petits mollusques. A l'aide de son museau , il se creuse des trous profonds de trois ou quatre pieds , où il se cache

pendant l'hiver. Il fait ses petits vivants, et change de peau vers le milieu de juillet.

Commun dans les bois rocailleux, les fortifications de Metz, et généralement dans tous les lieux pierreux. Il n'est pas venimeux.

#### DEUXIÈME FAMILLE.

#### SERPENTS proprement dits.

Tympan nul ; point de troisième paupière ; mâchoires armées de dents aiguës et recourbées en arrière. Cette famille renferme des espèces venimeuses et non venimeuses ; la langue est très-extensible.

† Espèces non venimeuses. (*Point de crochets à venin.*)

#### COULEUVRE : *Coluber*. (Lin.)

Dessous de la queue muni d'un double rang de plaques disposées par paires ; extrémité de la queue arrondie ; neuf à douze écailles plus grandes que celles du corps, sur la tête ; des plaques entières sous le ventre ; langue fourchue ; tête déprimée, le plus souvent ovalaire ou elliptique.

#### COULEUVRE A COLLIER : *Coluber natrix*. (Lin.)

*Natrix vulgaris*. (Laur.)

L'ANGUILLE DE HAIE (à Metz).

Cent quarante-quatre à cent soixante-quinze

plaques ventrales, et quarante-huit à soixante-huit plaques sous-caudales ; écailles carénées ; queue conique, amincie, terminée par un petit ergot droit et aminci ; teinte cendrée, avec des taches noires le long des flancs, et trois taches blanches formant collier sur la nuque ; mais le dos est parfois d'un cendré roussâtre, et le collier est fréquemment d'un beau jaune et bordé en arrière par une large tache noire très-foncée ; les taches qui règnent à la partie supérieure de l'animal sont, en général, assez régulièrement disposées, ou presque toujours placées sur quatre ou cinq rangées longitudinales ; très-petites sur le dos, elles sont plus marquées sur les flancs. Taille de deux à trois pieds et demi.

Cette Couleuvre vit de proie, savoir : de grenouilles ou de crapauds, d'insectes, de mollusques ; elle refuse le lait et la viande cuite ou crue, et il est faux qu'elle aille, ainsi que ses congénères, sucer le lait des vaches dans les étables : cette erreur est cependant assez répandue. Elle grimpe avec agilité sur les arbres pour surprendre les jeunes oiseaux. La femelle pond dans un trou sur le bord des eaux, dans le fumier, dans le foin, ou partout ailleurs, quinze à quarante œufs ovales, membraneux et plus gros que le doigt, attachés en chapelet les uns aux autres ; ces œufs éclosent au milieu de l'été, et avant l'hiver les petits ont déjà six pouces de longueur. Elle nage avec facilité, et traverse les ruis-

seaux et les mares au bord desquels on la trouve, ainsi que dans les prairies sur la lisière des bois. On la mange dans quelques endroits, et on prétend que sa chair est très-savoureuse.

COULEUVRE VERTE ET JAUNE : *Coluber viridiflavus*. (Lacép.)

Deux cent six plaques ventrales et cent sept paires de plaques caudales ; tachetée de jaune et de noir en dessus, jaune en dessous ; écailles lisses ; presque toutes les plaques ventrales munies à leur extrémité d'un point et d'un trait noirs. Taille de trois à quatre pieds ; sa circonférence est de trois pouces au plus dans l'endroit le plus gros, et la queue occupe à elle seule le quart de la longueur totale.

Cette espèce a les mœurs de la précédente, mais elle est plus rare, et ne se trouve guère que dans nos bois montagneux.

COULEUVRE LISSE : *Coluber austriacus*. (Gmel.)

*Coronella austriaca*. (Laur.)

Cent cinquante-neuf à cent soixante et dix-huit plaques ventrales, quarante à cinquante-six paires de plaques sous-caudales. Tête petite, déprimée, triangulaire, obtuse ; yeux peu saillants, iris doré ; corps allongé, cylindrique, presque

d'égale grosseur dans toute son étendue, d'un gris roussâtre, très-luisant en dessus, avec cinq lignes derrière les yeux; une bande derrière la tête, et deux rangées de taches alternes le long du dos, brunes ou noirâtres; marbré en dessous de couleur d'acier; écailles lisses, un petit point brun vers la pointe de chacune. Taille de deux à trois pieds.

Cette espèce est plus timide que les autres dont elle a aussi les mœurs.

On la trouve aux Genivaux, dans les bois de Saulny. Elle paraît rare dans les environs de Metz.

#### COULEUVRE VIPÉRINE : *Coluber viperinus*. (Lat.)

Tête ovale, oblongue, obtuse en avant; corps long, cylindrique, un peu plus mince en avant que la tête, légèrement renflé vers son milieu, à écailles carénées, garni de cent cinquante-trois plaques abdominales, et quarante-sept paires de plaques caudales, d'un gris brun, avec une suite de taches noires au pourtour, jaunes dans leur centre, formant un zigzag le long du dos; on remarque aussi sur les côtés une autre suite de taches plus petites, œillées; ventre tacheté en damier de noir et de grisâtre.

Cette Couleuvre, qui peut avoir dix-huit pouces de longueur, est vivipare comme la *Vipère* à laquelle elle ressemble par ses couleurs.

Elle est assez commune dans nos environs.

†† Espèces venimeuses. (*Des crochets à venin.*)

VIPÈRE : *Vipera*. (Daud.)

Dessous de la queue muni d'un double rang de plaques disposées par paires ; extrémité de la queue arrondie ; dessus du crâne garni d'écailles granulées ; tête raccourcie , élargie postérieurement ; dessous du ventre revêtu de grandes plaques entières et transversales ; langue sagittée.

VIPÈRE COMMUNE : *Vipera berus*. (Daud.)

*Coluber berus*. (Lin.)

LA VIPÈRE.

V. B. *Coluber aspis*. (Lin.)

Cent quarante-quatre à cent soixante-dix-sept plaques ventrales , vingt-neuf à soixante-huit doubles plaques caudales ; tête cordiforme , plus large que le corps , couverte d'écailles granulées , un peu alongée , déprimée faiblement , amincie vers le museau , qui est obtus et recouvert de six petites plaques , dont deux sont percées par les narines , et marqué d'une tache noirâtre ; une tache de cette même teinte existe sur chacun des yeux , et se dirige en un trait oblique vers la base des mâchoires du côté du cou , tandis qu'on en voit une autre , circonscrite et entourée de gris , occuper l'espace qui

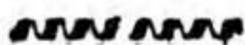
existe entre les yeux. La mâchoire inférieure est jaunâtre, le bord de la supérieure bleu, tacheté de noir; yeux petits, vifs; leur iris est rouge ou d'un jaune doré, la pupille noire; écailles de la nuque, du dos et du dessus de la queue hexagonales, oblongues, imbriquées, carénées; teinte générale brune ou d'un gris cendré, une raie noire en zigzag le long du dos, c'est alors la variété B ou l'Aspic de Linné; mais le plus souvent on voit une double rangée de taches transverses sur le dos, et une rangée de taches noires ou noirâtres sur chaque flanc; le ventre est ardoisé, et la queue est munie à l'extrémité d'un petit ergot corné. Taille de deux pieds et demi au plus.

La Vipère a les mœurs des couleuvres, mais elle est bien autrement redoutable. Ce n'est pas sa langue qui pique, comme on le croit communément: elle n'a point de dard; mais c'est dans les crochets dont sa mâchoire supérieure est armée que réside le venin. Très-long proportionnellement aux autres dents, ces crochets sont fort aigus, et percés d'un petit canal qui donne issue à la liqueur empoisonnée, sécrétée par une glande lobulée d'un volume considérable, et placée sur les côtés de chaque branche de la mâchoire supérieure, en arrière de l'orbite et presque immédiatement sous la peau. Quand l'animal ne veut pas s'en servir, ils se cachent dans un repli de la membrane buccale, et ont derrière eux plusieurs gemmes destinés à les remplacer s'ils viennent à se casser.

Comme les couleuvres, elle se nourrit de petits quadrupèdes, de reptiles, d'oiseaux, d'insectes. Elle s'accouple au printemps, mais elle est vivipare, c'est-à-dire que ses œufs éclosent dans le ventre de la femelle; ils sont au nombre de vingt-cinq, à peine aussi gros que ceux de roitelet. Le petit, roulé sur lui-même, atteint la taille de trois ou quatre pouces avant de paraître au jour, ce qui arrive quatre mois après la fécondation.

Excepté le sanglier, que son lard met à l'abri de sa morsure, et qui en fait souvent même sa proie, tous les animaux fuient la Vipère et la redoutent. L'eau de Luce, l'ammoniaque pure, l'huile d'olive, ont été employées avec succès contre sa morsure, prises intérieurement et extérieurement.

Elle n'est pas rare dans les bois rocailleux de nos environs, à Châtel-Saint-Germain, Lorry, Gorze. Elle passe l'hiver engourdie sous des tas de pierres, dans les trous d'arbres, etc,



### III.<sup>e</sup> ORDRE.

#### BATRACIENS.

##### GRENOUILLE : *Rana*. (Laur.)

Pieds de derrière très-long, très-forts et toujours parfaitement palmés; peau lisse; une rangée de petites dents fines tout autour de la mâchoire supérieure, une seconde rangée transversale et

interrompue au milieu du palais ; point de glandes sur le cou ; une langue visible. Les mâles ont de chaque côté sous l'oreille une membrane mince qui se gonfle d'air quand ils crient. Quatre doigts devant, cinq derrière.

**GRENOUILLE COMMUNE : *Rana esculenta*. (Lin.)**

**LA GRENOUILLE COMMUNE OU VERTE. (Cuv.)**

Tête comme triangulaire ; nez un peu pointu ; bouche très-fendue ; yeux saillants, iris d'un beau jaune doré ; corps allongé, marqué d'un pli saillant longitudinal, comme cuivré, sur les côtés du dos ; d'un beau vert tacheté de noir, trois raies jaunes sur le dos ; ventre jaunâtre, ponctué de brun ; trois bandes noires en travers des bras, des jambes, des cuisses et des tarse ; les flancs sont comprimés ; la peau est parsemée de petits tubercules, principalement sur le dos et sur les flancs ; elle est seulement granulée sous l'abdomen et les cuisses ; doigts des pieds antérieurs libres et séparés, ceux des postérieurs demi-palmés. Taille de deux à trois pouces, sans compter les pattes postérieures.

Cette espèce, qui va rarement à terre, répand ses œufs en paquets dans les mares et toutes les eaux dormantes où elle est commune. Elle fournit un aliment sain et agréable. C'est elle qui pendant les soirées d'été fait entendre ces coassements parfois insupportables.

**GRENOUILLE ROUSSE : *Rana temporaria*, (Lin.)**

Nez un peu obtus ; yeux un peu saillants , iris d'un jaune doré ; une bande noire triangulaire partant de l'œil et passant sur l'oreille ; le milieu du dos légèrement bossu ; dessus du corps de couleur rousse , brune ou verdâtre ; ventre blanc , tacheté de brun ; trois bandes transversales foncées sur les bras , les cuisses , les jambes et les tarses ; peau presque lisse , avec quelques petits tubercules sur le dos , granulée sous l'abdomen et les cuisses ; doigts des pieds antérieurs libres , les postérieurs palmés.

Celle-ci ne fait sa ponte qu'après la précédente. On la trouve plus ordinairement à terre , loin des eaux où elle se retire seulement à l'approche de l'hiver ; elle est aussi beaucoup plus abondante.

**GRENOUILLE PONCTUÉE : *Rana punctata*, (Daud.)**

Celle-ci , qui me paraît une variété jeune de la précédente , est cendrée , parsemée de points verts en dessus , avec des bandes transverses sur les pieds , dont tous les doigts sont séparés au moins jusqu'à la moitié de leur longueur ; point de taches noires derrière les yeux ; point de pli sur les flancs ; corps svelte et couvert d'un grand nombre de verrues vertes , à centre plus foncé. Taille d'un pouce environ.

J'ai observé cette petite espèce mêlée à la précédente, avec laquelle on l'apporte sur nos marchés au printemps et en automne. Elle est assez rare en France.

Les œufs de Grenouille fraîchement pondus sont glutineux, globuleux, noirs d'un côté, blanchâtres de l'autre. Le mâle les féconde au moment de la ponte; ils enflent beaucoup dans l'eau. Le petit être qui en sort se nomme *têtard*; il n'a ni pattes ni nageoires, mais il est pourvu d'une longue queue charnue, d'un petit bec de corne, et de petites franges au côté du cou: celles-ci disparaissent au bout de quelques jours. Le *têtard* ne vit que d'herbes aquatiques; petit à petit et à vue d'œil les pattes de derrière se développent, celles de devant percent la peau, la queue est résorbée par degrés, le bec tombe et laisse paraître les véritables mâchoires, l'œil se découvre avec les trois paupières, et le *têtard* devient un animal parfait. L'époque de ces changements varie suivant les espèces.

Les Grenouilles se nourrissent de larves d'insectes aquatiques, de vers, de petits mollusques, de mouches, et choisissent toujours une proie vivante et en mouvement. Elles passent l'hiver engourdies dans la vase, au fond de l'eau. Une femelle pond annuellement de six à douze cents œufs,

### RAINE : *Hyla*. (Laurenti.)

Ce genre a tous les caractères du précédent, dont il ne diffère que parce que les doigts sont terminés par des pelotes ou des disques visqueux, qui leur permettent de s'attacher aux arbres. Le mâle

a sous la gorge une poche qui se gonfle quand il crie.

RAINE VERTE : *Hyla viridis*. (Laur.)

*Rana arborea*. (Lin.)

LA RAINETTE COMMUNE. (Cuv.)

Iris doré ; dos entièrement d'un beau vert gai , avec une ligne jaune , étroite , un peu crénelée ou festonnée , partant des yeux , se prolongeant de chaque côté du corps sur les flancs , formant un angle sinueux sur les lombes , et se terminant sur les côtés des pieds postérieurs ; sur la lèvre supérieure une autre ligne jaune , bordée de noir comme les précédentes , et se prolongeant sur les côtés des pieds antérieurs ; dessous du corps et des cuisses entièrement granulé et d'une teinte très-pâle , tirant sur le jaune , le rougeâtre et le blanchâtre ; doigts légèrement rougeâtres en dessus , fendus ou séparés aux pieds de devant , demi-palmés à ceux de derrière. Taille d'un pouce à dix-huit lignes.

La Raine s'accouple à quatre ans , à la fin d'avril ; les têtards sont deux ou trois mois avant de se développer. Elle se nourrit de vers et de petits insectes. Durant la belle saison , elle va sur les feuilles des arbres chercher sa nourriture ; l'hiver , elle se retire au fond de l'eau et s'engourdit comme les Grenouilles. On la trouve dans les lieux

humides, les haies, les parcs, les jardins, etc. Elle coasse ordinairement à l'approche de la pluie, mais son cri est moins aigre que celui de la Grenouille. Il n'est pas rare d'en voir servir de baromètre dans quelques maisons : on la met dans un bocal à demi plein d'eau, et on observe qu'elle s'élève quand il fait beau, et qu'elle descend quand il va pleuvoir. Assez commune.

### CRAPAUD : *Bufo*. (Cuv.)

Pattes de derrière de la longueur du corps seulement ; doigts antérieurs unis, courts, plats et inégaux ; deux grosses glandes sur le cou appelées parotides ; corps couvert de verrues d'où suinte une humeur fétide, ventru ; dents nulles ; langue visible.

#### § I.<sup>er</sup> *Tympan visible*.

CRAPAUDS proprement dits : *Bufo*. (Laur.)

† Pattes de derrière libres ou à peine palmées, pattes antérieures totalement libres.

CRAPAUD DES JONCS : *Bufo calamita*. (Daud.)

*Rana bufo calamita*. (Gmel.)

Tête triangulaire, épaisse, un peu obtuse ; yeux saillants, iris d'un beau vert clair mélangé de filets noirs ; dos olivâtre, couvert de tubercules arrondis, gros comme des lentilles ; parotides rou-

gêâtres ; une ligne jaune, étroite, prolongée depuis le bout du nez, sur le milieu du dos, jusqu'à l'anus ; une rangée longitudinale de verrues rougeâtres au-dessus de chaque flanc ; ventre granulé, blanchâtre, avec quelques petites taches noirâtres ; pieds courts, trapus ; deux petits tubercules osseux sous la paume de la main. Taille de deux à trois pouces. Il répand une odeur empestée de poudre à canon.

Ce Crapaud ne va à l'eau qu'au printemps pour s'accoupler ; il y subit toutes ses métamorphoses, et habite ensuite les fentes des murs, des carrières, des rochers, où il passe l'hiver engourdi. Il ne saute pas, mais court assez vite. Le cri du mâle ressemble à celui de la Raine. C'est probablement à cette espèce qu'il faut rapporter les crapauds trouvés dans des pierres : problème que beaucoup de gens avancent, et qu'ils ne peuvent résoudre.

Il est assez rare aux environs de Metz.

#### **CRAPAUD ACCOUCHEUR : *Bufo obstetricans*. (Laur.)**

Tête obtuse ; yeux saillants, iris doré ; oreilles très-visibles ; parotides peu saillantes ; des tubercules très-petits sur la peau ; tout le dessus du corps est gris, avec des points noirâtres sur le dos ; le dessous est blanc, et l'on remarque sur les côtés des points également blanchâtres. Taille : un pouce et demi au plus.

Cette espèce ne se voit que rarement dans l'eau. Le mâle aide la femelle à se débarrasser de ses œufs, qui sont assez gros et au nombre de soixante environ. Il se les attache en paquets sur les deux cuisses, au moyen de quelques fils d'une matière glutineuse, et les porte avec lui; lorsqu'ils doivent éclore, il les dépose dans une eau dormante, et le jeune têtard en sort et nage aussitôt.

On la trouve ordinairement dans les lieux pierreux et peu humides. Elle est assez rare.

†† Pattes postérieures palmées ou demi-palmées, pattes antérieures à doigts totalement libres.

CRAPAUD COMMUN : *Bufo vulgaris*. (Daud.)

*Rana bufo*. (Lin.)

Tête courte, presque arrondie, et petite en comparaison du corps; yeux petits et peu saillants, iris grisâtre; parotides réniformes; dos couvert de beaucoup de tubercules arrondis, gros comme des lentilles; ventre garni de tubercules beaucoup plus petits et plus serrés; pieds courts, trapus; extrémités des doigts brunâtres; la teinte générale est le plus souvent d'un gris roussâtre ou gris brun, mais quelquefois aussi olivâtre ou verdâtre; le corps est susceptible de se gonfler considérablement, surtout lorsqu'on irrite l'animal. Taille de deux à cinq pouces.

Cet animal hideux et dégoûtant s'accouple dans l'eau, en mars et en avril. Les œufs sont petits et en grand nombre, réunis par une gelée transparente en deux cordons longs souvent de vingt à trente pieds, que le mâle tire avec ses pattes de derrière; le têtard est très-petit. Il marche lentement et saute peu; vit plus de quinze ans et produit à quatre. Il n'est d'ailleurs personne qui ne connaisse ce crapaud.

Commun dans les lieux obscurs et étouffés, au bord des eaux, dans les bois, etc.

#### CRAPAUD CENDRÉ : *Bufo cinereus*. (Daud.)

Tête arrondie, moins large que le corps; yeux petits, peu saillants; iris jaune doré; bouche large; parotides réniformes; corps cendré; le bord des lèvres et le bout des doigts bruns; dos couvert d'un grand nombre de petites verrues; ventre légèrement granulé par places. Taille de deux pouces au plus.

Cette espèce, que l'on confond avec la précédente, vit par troupes nombreuses dans les lieux montagneux, et dans des trous très-profonds qu'elle se creuse dans la terre.

Elle paraît rare dans notre département.

#### CRAPAUD BRUN : *Bufo fuscus*. (Laur.)

*Rana bombina*. V. (Gmel.)

Tête grosse; iris d'un rouge doré; bouche très-fendue; tubercules du dos peu nombreux et gros

comme des lentilles ; ventre lisse ; pattes de derrière à doigts alongés et entièrement palmés ; flancs un peu renflés ; teinte générale d'un brun clair ; marbré d'un brun foncé ou de noirâtre ; le bord des lèvres noir. Taille de deux pouces environ. Il répand une forte odeur d'ail lorsqu'on l'irrite.

Celui-ci se tient de préférence dans les eaux douces et stagnantes. Ses œufs ressemblent à ceux du Crapaud commun, mais réunis en un seul cordon plus épais ; le têtard est long-temps avant de se développer. Il saute assez bien, et coasse à peu près comme la Grenouille verte.

Il n'est pas très-rare.

+++ Pattes antérieures palmées ou demi-palmées.

CRAPAUD DE ROESEL : *Bufo Roeselii*. (Daud.)

*Bufo vulgaris*. (Roesel.)

Tête un peu arrondie ; yeux saillants ; corps aplati, légèrement élargi, verdâtre, parsemé de taches noirâtres, un peu élevé en dessus, d'un cendré verdâtre en dessous ; pattes antérieures palmées, les postérieures entièrement palmées. Taille de deux à trois pouces.

Cette espèce se trouve assez souvent avec les grenouilles, auxquelles elle ressemble beaucoup par ses pieds palmés. On en vend sur les marchés. Une fois écorchée, il n'est

presque plus possible de la distinguer, et on mange ses cuisses comme celles des grenouilles.

§ II. *Tympan caché sous la peau.*

BOMBINATOR : *Bombinator*. (Merr.)

CRAPAUD PLUVIAL : *Bufo bombinus*. (Daud.)

*Rana bombina*. (Lin.)

*Bufo igneus*. (Laur.)

LE CRAPAUD A VENTRE JAUNE. (Cuv.)

*Rana variegata*. (Lin.) Les jeunes.

Corps oblong, un peu trapu, ressemblant assez au Crapaud accoucheur ; yeux un peu saillants ; parotides petites ; un pli transversal sous la gorge ; grisâtre ou brun en dessus ; lisse et d'un jaune orangé, avec des taches bleuâtres, en dessous ; un pli longitudinal au-dessus de chaque flanc ; pattes postérieures complètement palmées et presque aussi allongées que celles des grenouilles ; taille d'environ un pouce. Les jeunes sont d'une couleur olivâtre clair, avec des taches noires en dessus et bleuâtres en dessous.

Ce Crapaud est le plus petit et le plus aquatique de notre pays ; il se tient dans les mares et s'accouple au mois de juin. Ses œufs sont en petits pelotons, et plus grands que ceux des espèces précédentes. Pendant l'hiver, il s'enfonce dans la vase à une profondeur considérable.

Il est commun dans les fossés et les mares de nos environs. Quand il coasse, il semble que l'on entend au loin le son d'une cloche. Les crapauds ne sont venimeux ni par la salive, la morsure, l'urine, ni même par l'humeur qu'ils transpirent; mais ils font lever des pustules quand on les touche.

**SALAMANDRE** : *Salamandra*. (Brong.)

Corps alongé et terminé par une longue queue; quatre pieds d'égale longueur; branchies nulles à l'état adulte; tympan nul aussi; mâchoires armées de dents nombreuses et petites; palais muni de deux rangées longitudinales de dents parallèles; point de troisième paupière; point d'ongles aux doigts; tête aplatie.

§ I. *Queue arrondie.*

**SALAMANDRE** proprement dite : *Salamandra*.  
(Laur.)

**SALAMANDRE COMMUNE** : *Salamandra maculosa*. (L.)  
*Lacerta salamandra*. (Lin.)

Tête élargie, déprimée, obtuse, arrondie en dessus; bouche très-ample; flancs parsemés de tubercules verruqueux, desquels suinte dans certains cas une liqueur laiteuse, amère et d'une odeur forte; quatre doigts aux pieds de devant et cinq à ceux de derrière; tous les doigts aplatis,

courts , séparés et sans ongles ; queue cylindrique, égalant la moitié de la longueur totale de l'animal , et terminée en pointe obtuse ; tout le corps est d'un noir sombre , plus livide en dessous , et irrégulièrement parsemé dans toutes ses parties de grandes taches d'un jaune vif , inégales , arrondies ; elle offre au-dessus de chaque bras une de ces taches qui se prolonge sur les côtés du dos , et qui est criblée de pores comme les parotides des crapauds.

Cette espèce est vivipare , ainsi que la suivante ; les têtards sont d'un noir uniforme. Elle ne reste dans l'eau que pour mettre bas. Elle vit d'insectes , de lombrics , de mollusques ; elle mange aussi de l'humus.

On ne la trouve guère que sur la terre humide , dans les bois obscurs , tels que ceux de Châtel , de Saulny. Cachée pendant tout le jour , elle ne sort que la nuit ou pendant la pluie.

#### SALAMANDRE NOIRE : *Salamandra atra*. (Laur.)

Cette espèce , plus petite de moitié que la précédente , est toute noire. M. Holandre dit l'avoir observée plusieurs fois , après les pluies d'été , dans les jardins à la campagne.

### § II. Queue comprimée verticalement.

#### SALAMANDRE AQUATIQUE : *Triton*. (Laur.)

Les espèces suivantes sont remarquables par leur

force étonnante de reproduction ; elles repoussent plusieurs fois de suite le même membre quand on le leur coupe : expérience que j'ai renouvelée sur la Salamandre ceinturée , et qui m'a toujours réussi. Elles peuvent aussi , étant prises dans la glace , y passer assez long-temps sans périr. Leurs œufs sont fécondés par la laite répandue dans l'eau ; ils sortent en longs chapelets , et les petits n'éclosent que quinze jours après la ponte.

**SALAMANDRE CRÉTÉE** : *Salamandra cristata*, (Lat.)

Peau chagrinée ; dessus du corps brun , à taches rondes , noirâtres , disposées sur plusieurs lignes ; dessous orangé , marqué de taches noires plus larges formant trois bandes interrompues , dont une s'arrête vers le milieu du corps ; gorge brune ; les bords des mâchoires , les côtés de la tête , les flancs et le dessus des pattes pointillés de blanc ; le mâle diffère de la femelle par sa crête laciniée et divisée inégalement , de couleur olivâtre à sa base et presque noire à sa partie supérieure : cette crête dans l'eau paraît légèrement pointillée de blanc , et liserée de violet au temps de l'amour ; sa queue , dont la tranche supérieure est légèrement découpée , est tachetée comme le reste du corps , et terminée par une bande d'un blanc argenté ; cette bande , en se rapprochant du corps , se fond avec les couleurs

générales par une teinte d'un gris violâtre. Chez la femelle, la crête est remplacée par une ligne d'un jaune orangé, qui part du bout du museau et se prolonge jusque sur la tranche supérieure de la queue; la tranche inférieure est orangée comme le dessous du corps, et la bande blanche du mâle est remplacée ici par une étroite bande d'un rouge violet. Chez quelques individus femelles, la ligne jaune du dessus du corps est peu ou point apparente; chez d'autres le dessus du corps est tout-à-fait noirâtre, quelquefois d'un gris verdâtre. Il est probable que toutes ces teintes varient avec l'âge et selon le sexe. Longueur : mâle, quatre pouces dix lignes; femelle, cinq pouces deux lignes.

Cette belle espèce n'est pas rare dans nos environs, au printemps, dans les eaux dormantes. Je l'ai trouvée principalement en Queuleu, près du chemin de Magny, etc.

**SALAMANDRE CEINTURÉE : *Salamandra cincta*.(Lat.)**

Dessus du corps d'un beau bleu cendré, marbré de bleu clair ou pointillé de noir selon les individus. De chaque côté du corps, on remarque une bande ou ceinture d'un beau blanc, parsemée depuis un bout jusqu'à l'autre de points noirs disposés à peu près sur trois rangs; cette bande ponctuée, après avoir passé au-dessus de l'œil, prend une teinte

dorée et vient finir au bout du museau ; les pattes et les doigts , de la couleur de la ceinture , sont ponctués comme elle ; le ventre , orangé rouge sans taches , est séparé de la ceinture par une bande d'un beau bleu d'azur ; la queue , également ponctuée , a la partie antérieure et postérieure de sa tranche inférieure orangée ; au temps de l'amour , on y remarque chez les mâles une bande longitudinale d'un blanc luisant peu prononcé , surmontée d'une autre bande plus large , d'un beau bleu violet. Le mâle se distingue encore de la femelle par sa crête formée d'un feuillet très-court , d'un beau jaune entrecoupé de taches noires disposées en damier. La femelle a le dessus du corps d'un vert plus ou moins foncé , ou d'un cendré bleuâtre , à grandes taches irrégulières ; le dessous est d'un rouge plus ou moins obscur , pointillé de blanc ; l'arête dorsale et le bord supérieur de la queue sont jaunâtres. Longueur : le mâle , trois pouces ; la femelle , trois pouces deux lignes.

Se trouve dans les mêmes lieux que la précédente ; elle est très-commune.

**SALAMANDRE PONCTUÉE : *Salamandra punctata.***

(Lat.)

Peau lisse , d'un brun clair en dessus , d'un

blanc rougeâtre en dessous ou entièrement rouge ; des taches noires et rondes partout : celles du dessus du corps petites et disposées sur trois rangs , les latérales moyennes et disposées sur deux rangs , et les abdominales sur quatre rangs , les deux du milieu ne se continuant presque jamais ; la gorge et le dessous de la mâchoire inférieure marqués de traits noirs transverses placés sur six rangs : ces traits sont irréguliers , et forment en quelque sorte des caractères d'écriture ; la tête est marquée de cinq raies noires souvent interrompues qui se rendent au museau , trois entre les yeux , et les deux autres latérales , et traversant les yeux ; le milieu du dos est occupé par une saillie membraneuse qui se prolonge sur la tranche supérieure de la queue : cette saillie forme chez le mâle une crête festonnée ; la queue a deux ou trois rangs de petites taches noires sur les côtés , et une ligne blanche terminale dans les mâles ; sa tranche inférieure , d'un cendré bleuâtre , est bordée de rouge vif. Le mâle a les pattes postérieures un peu élargies , mais non palmées.

Cette espèce présente peu de variations dans les individus mâles , si ce n'est dans la forme et la grandeur des taches. Il n'en est pas ainsi des femelles , qui varient par les teintes plus ou moins foncées de la peau , l'ab-

sence presque complète de taches sur l'abdomen, etc. Longueur : le mâle, trois pouces six lignes ; la femelle, trois pouces ou moins.

Cette espèce est très-commune dans les fossés, au bord des routes, au Pâté, etc.

**SALAMANDRE PALMIPÈDE : *Salamandra palmata*.**

(Lat.)

Cette espèce a le dos d'un jaune olivâtre, tacheté de vert ; les flancs, de couleur moins foncée, sont tachetés comme le dos ; le ventre est blanchâtre, ou traversé longitudinalement par une bande d'un jaune peu sensible et toujours sans taches ; la tête, vermiculée de brun et de noirâtre, est ceinte de chaque côté par une bande de même couleur qui traverse les yeux ; la tranche supérieure de la queue est olivâtre, mais tachetée de vert à son bord inférieur ; la tranche inférieure, tachetée comme la supérieure, est traversée longitudinalement par une bande d'un blanc argenté très-développée chez les mâles ; mais ce qui distingue surtout cette espèce de la précédente, c'est la partie postérieure qui est tronquée et terminée par un petit filet noir ; les pieds de derrière ont tous les doigts réunis par une large membrane. Le dos est aussi remarquable par trois arêtes aboutissant à la queue, et dont celle du milieu n'est

que l'épine dorsale. Ces arêtes, plus développées dans le mâle, forment trois petites crêtes. Longueur: trois pouces au plus.

Cette Salamandre a beaucoup plus de rapport avec la *Salamandre suisse*, décrite et figurée par l'auteur de l'Histoire naturelle du Jorat, tom. I, pag. 111, et tab. II, fig. 5, qu'avec la *Salamandre palmipède*, pl. VI, fig. 7, A et B, de l'ouvrage de Latreille.

Celle-ci habite les eaux de sources, les marais; je l'ai trouvée principalement dans les fossés au bas de la côte S.<sup>t</sup>-Quentin, derrière Longeville.

